RÉUNION DU 01 JUILLET 2024

Convocation le 27 juin 2024 Compte-rendu affiché le 02 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOUR Hubert, Maire.

<u>Etaient présents</u>: TÉTU Bernard, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, LOMBARD Laurent, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: LUCAS Marie-Paule (pouvoir à TÉTU Bernard), MAURICE Olivier (pouvoir à CONTE Mathieu), DELIGNIERE Amandine, SIMON Sandy.

Secrétaire de séance : DUVAL Jean-Paul.

La séance est ouverte à 18 heures.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – INSTALLATION D'UN LIMITEUR DE SON A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal plusieurs devis relatifs à la fourniture et la pose d'un limiteur de son à la salle des fêtes :

SONO + : 4 716 € TTC

Bertrand CAVET: 4 397.45 € TTC

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil retient à l'unanimité des membres présents le devis de Bertrand CAVET pour un montant de 4 397.45 € TTC

III – ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION DE PLACES DE PARKING PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles 226 et 228 pour la réalisation de places de parking place de l'Eglise. Il rappelle que le prix d'achat est fixé à 50 € TTC/M² (prévu lors de la réunion du conseil municipal du 29 août 2023).

La commune prendra en charge tous les frais afférents à cet achat.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de ces deux parcelles à l'unanimité des membres présents et autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

IV - REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ANCIEN ATELIER MUNICIPAL

Monsieur Mathieu Conte présente le projet de réaménagement de la cour de l'ancien atelier municipal et plusieurs devis.

Monsieur le Maire propose de retenir la Cegelec pour la pose de la boîte foraine pour un montant de 8 309.02 € TTC et ID VERDE pour l'aménagement de l'espace décrit précédemment pour un montant maximum de 28 432.79 € HT.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en voir délibéré, le conseil retient à l'unanimité des membres présents ces propositions.

V – INFORMATIONS DIVERSES

Vendredi 5 juillet 2024 : Lecture spectacle à la médiathèque à 18h30 "Midi nous le dira"

La séance est levée à 18h40.